MEDIAN TECHNOLOGIES
Société Anonyme au capital de 295.115,90 euros
Siège social : Les 2 Arcs, 1800 Route des Crêtes, 06560 Valbonne
RCS GRASSE N° 443 676 309

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2013

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers Actionnaires,

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Rapport du Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

A. RAPPORT DE GESTION

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément aux lois et aux statuts de la société MEDIAN TECHNOLOGIES, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

La durée de l'exercice clos le 31 décembre 2012 était de 12 mois.

Il vous sera donné lecture des rapports établis par le Commissaire aux Comptes de notre Société dans le cadre de sa mission.

Tous les documents prescrits par la loi ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe toutes explications complémentaires.

I. ACTIVITÉ DE LA SOCIETE

Durant l'exercice 2012, la Société a poursuivi le développement et les tests cliniques relatifs aux différentes versions des applications LMS.

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 886.066 euros. Au cours de cet exercice, la Société a poursuivi la commercialisation de ses solutions à des groupes pharmaceutiques dans le cadre d'essais cliniques, ainsi qu'à des institutions telles que hôpitaux, centres anti-cancer et cliniques dans le cadre d'applications en routine clinique.

Au 31 décembre 2012, la Société compte 45 salariés. Le climat social à l'intérieur de l'entreprise nous paraît excellent.

En février 2012, la Société a signé un accord stratégique avec QUINTILES pour offrir à l'industrie biopharmaceutique mondiale des services d'imagerie avancés et intégrés. QUINTILES est le premier fournisseur mondial de services pour l'industrie biopharmaceutique. QUINTILES est le seul fournisseur de services biopharmaceutiques entièrement intégrés à proposer des solutions cliniques, commerciales, de conseil et de fonds propres à travers le monde. QUINTILES est présent dans 60 pays et emploie plus de 20.000 salariés.

En juin 2012, la Société a réalisé une augmentation de capital d'un montant total de 800.000 euros.

Nous vous indiquons que :

- le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à.....886.066 euros
- le résultat d'exploitation s'élève à.....(4.707.712) euros
- le résultat financier s'élève à.....(200.324) euros
- le résultat exceptionnel s'élève à..... (81.905) euros
- l'exercice se solde par un résultat net comptable de.....(3.976.091) euros

Le résultat financier comprend une charge financière de 301.754 euros correspondant à la dépréciation de l'augmentation du compte-courant que la Société détient dans sa filiale américaine (MEDIAN TECHNOLOGIES Inc.).

Le résultat net comptable comprend un crédit d'impôt recherche d'un montant de 1.013.851 euros. Ce montant est relatif à l'année calendaire 2012.

Au 31 décembre 2012, la Société dispose d'une trésorerie de 5,1 M euros. Cette trésorerie est placée en Sicav monétaire pour un montant de 0,3 M euros et en comptes à terme d'une durée maximum de deux ans pour un montant total de 3,5 M euros. Le reste est disponible. La politique de la Société est de placer sa trésorerie via des instruments financiers sans aucun risque.

Les dettes financières de la Société à fin 2012 s'élèvent à 1.073 K euros :

- Emprunt Région PACA contracté fin 2008, d'une durée totale de 7 ans et non porteur d'intérêt : 64 K euros.
- Prêt participatif SOFIRED contracté en août 2011, d'une durée totale de 5 ans et porteur d'intérêts au taux de 5% par an : 270 K euros.
- Avance COFACE au titre de l'assurance prospection export, remboursable à raison de 14% du chiffre d'affaires export réalisé, et non porteur d'intérêt : 735 K euros.
- Divers : 3 K euros.

II. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le chiffre d'affaires de la Société devrait augmenter de façon très significative dans les années à venir, en particulier dans le domaine des essais cliniques dont les groupes pharmaceutiques devraient nous confier le volet imagerie.

En effet :

- la Société a signé en 2012 avec SANOFI le plus gros contrat de son histoire, contrat qui sera réalisé sur une période de deux ans et demi,
- l'accord stratégique signé début 2012 avec QUINTILES, premier fournisseur mondial de services pour l'industrie biopharmaceutique, devrait se traduire, dés l'exercice 2013, par un montant de commandes significatif.

Par ailleurs, la Société poursuivra la commercialisation de ses solutions auprès d'institutions telles que hôpitaux, centres anti-cancer et cliniques des pays d'Europe occidentale où nous avons déjà des références.

Les accords passés en 2011 avec CANON Inc. et avec KLSC (Kuwait Life Science Company) devraient nous permettre également de commercialiser nos solutions auprès d'institutions respectivement en Asie et au Moyen Orient et en Afrique du Nord.

III. PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

IV. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2012, la Société a poursuivi les développements des solutions LMS.

V. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de (3.976.091) euros au compte report à nouveau qui atteindrait alors un montant négatif de (26.450.278) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

VI. AUTRES INFORMATIONS

1. Evénements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

NEANT

2. Activité de la filiale de la Société - MEDIAN Technologies Inc

La filiale américaine de la Société, MEDIAN TECHNOLOGIES Inc., a deux salariés au 31 décembre 2012.

Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaires de la filiale s'est élevé à 72 K euros.

3. Prises de participation au cours de l'exercice

NEANT

4. Aliénation d'actions et participations croisées

NEANT

5. Existence d'un plan de stock-options – Participation des salariés :

Conformément aux articles L.225-184 du Code de commerce, il est précisé que le Conseil d'Administration du 5 juillet 2012 a décidé, conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 1er avril 2011, l'attribution de trente-quatre mille (34.000) stock-options aux allocataires suivants :

Nom	Nombre d'options
Morgane Aubry	1 000
Olivier Revellat	1 000
Estanislao Oubel	1 000
Nicolas Novellas	1 000
Pierre Neu	1 000
Ciaran Cooper	15 000
Alena Kharchenko	1 000
Frédéric Juste	1 000
Fabienne Amoretti	1 000
Delphine Janodet	1 000
Adeline Brasseur	2 000
Jérôme Mazoyer	2 000
Meriem Ketrandji	2 000
Hubert Beaumont	2 000
Colette Charbonnier	2 000
	34 000

Le Conseil d'Administration du 5 juillet 2012 a également décidé, conformément aux articles L.225-184 du Code de commerce, et conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 5 avril 2012, l'attribution de cinq mille neuf cent soixante-dix (5.970) stock-options aux allocataires suivants :

Nom	Nombre d'options
Fabrice Lamy	1 970
Cyril Laurent	2 000
José-Luis Macias	2 000
	5 970

Le prix de souscription de l'action pour ces deux séries d'attribution est de dix (10) euros par action.

Ce prix retenu, conformément aux modalités déterminées par les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires en date du 1er avril 2011 et du 5 avril 2012, sur rapport du Commissaire aux Comptes, tient compte de l'augmentation de capital constatée par le Conseil d'Administration réuni le 12 juin 2012 via la souscription d'un nombre significatif d'actions nouvelles (80.000) par deux nouveaux actionnaires OTC MULTI CIBLES 3 et PLURIEL VALEURS.

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice social : Fredrik Brag, Gérard Milhiet, Arnaud Butzbach, Franck Rolland, Sébastien Jacques, Nicolas Dano, Sébastien Grosset et Fabrice Lamy détenaient au total 10,45% du capital social au 31 décembre 2012.

6. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, al. 4 du Code de commerce, vous trouverez annexée ci-après la liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société (Annexe I).

Echéance des mandats des Administrateurs :

Prénom, Nom, Dénomination	Echéance du mandat
Monsieur Fredrik Brag	AGOA sur comptes 31/12/2013
Monsieur Gérard Milhiet	AGOA sur comptes 31/12/2013
ePlanet Ventures Ltd représentant permanent : Monsieur Dennis Atkinson	AGOA sur comptes 31/12/2013
Auriga Partners représentant permanent : Monsieur Franck Lescure	AGOA sur comptes 31/12/2013
Monsieur Jacques Souquet	AGOA sur comptes 31/12/2013
Monsieur Oran Muduroglu	AGOA sur comptes 31/12/2013
Monsieur Takashi Mori	AGOA sur comptes 31/12/2013

Monsieur Fredrik Brag, Président Directeur Général de la Société a perçu au titre de l'exercice 2012 une rémunération brute de 176 K euros.

En outre, le Conseil d'Administration réuni le 14 mars 2013 a attribué au Président Directeur Général une prime d'un montant de 42 K euros brut concernant la période allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Enfin, Monsieur Fredrik Brag bénéficie de la GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise) dont le coût annuel 2012 s'est élevé, le concernant, à 15 K euros.

Monsieur Gérard Milhiet, Administrateur, est par ailleurs salarié de la Société. Monsieur Gérard Milhiet ne pouvant pas, du fait de son mandat, participer à l'assurance chômage, bénéficie de la GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise) dont le coût annuel 2012 s'est élevé, le concernant, à 13 K euros.

Messieurs Jacques Souquet et Oran Muduroglu, Administrateurs de la Société ont perçu en 2013, au titre de l'exercice 2012, des jetons de présence d'un montant de 15 K euros chacun.

7. Informations concernant les Commissaires aux Comptes

Echéance des mandats des Commissaires aux Comptes :

Prénom, Nom, Dénomination	Echéance du mandat
PricewaterhouseCoopers (titulaire)	AGOA sur comptes 2014
M. Guy Usseglio-Viretta (suppléant)	AGOA sur comptes 2014

8. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

L'activité de la Société ne présente aucun impact au niveau environnemental.

L'effectif salarié est passé de 40 au 31 décembre 2011 à 45 au 31 décembre 2012.

9. Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, il a été procédé à des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant de 6.553 euros, l'incidence théorique sur l'impôt sur les sociétés, au taux de 33,33%, ressort à 2.184 euros.

10. Conventions réglementées

Il vous sera demandé de vous prononcer sur les conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 au vu du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce.

11. Solde des dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice

En application de l'article D.441-4 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe la décomposition à la date de clôture des deux derniers exercices du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance (Annexe II).

12. Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices figure en annexe du présent rapport (Annexe III).

13. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

Le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital figure en annexe du présent rapport (Annexe IV).

14. Détention du capital social (art. L.233-13 du Code de commerce)

Aucune information n'a été reçue par la Société en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce.

15. Opérations sur titres des dirigeants

Les opérations sur titres des dirigeants intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 font l'objet du récapitulatif porté en Annexe V du présent rapport.

16. Programme de rachat d'actions

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos en date du 31 décembre 2012, le nombre des actions achetées et vendues par application des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce a été, respectivement, de 29.014 et 26.786.
Les cours moyens des achats et des ventes se sont élevés, respectivement, à 8,53 € et 8,48 €.

Ces transactions n'ont pas donné lieu à des frais de négociation.

Le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice était de 14.926. Leur valeur à la clôture de l'exercice, évaluée au cours d'achat, était de 123.490,94 €. Leur valeur nominale était de 746,30 €. Elles représentent 0,25% du capital social.

17. Bilan annuel du contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société MEDIAN TECHNOLOGIES à AUREL BGC, à la date du 31 décembre 2012, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

89.417,53 euros
14.926 titres

18. Information sur les zones géographiques et sous-secteurs opérationnels sensibles dans la communication au marché des résultats

En 2012, la Société a réalisé son chiffre d'affaires en Europe pour 856.527 euros et en Australie pour 29.539 euros.

19. Facteurs de risque spécifiques

1. Risques particuliers liés à l'activité

Risques liés à la concurrence

Le marché des applications cliniques et des services cliniques tirant partie des images médicales est compétitif.
La Société ne peut pas garantir que des technologies émergentes puissent être développées par des concurrents disposant de moyens financiers et industriels supérieurs.
Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Risques d'échec commercial

L'acceptation plus ou moins rapide par le marché des solutions et des services proposés par la Société dépendra de divers facteurs.
Une mauvaise pénétration du marché, résultant de l'un de ces facteurs, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Risques de dépendance vis-à-vis des partenariats et collaborations stratégiques actuels et futurs

Les accords conclus avec CANON Inc. en juillet 2011 et avec QUINTILES Limited en février 2012 revêtent une importance particulière pour le développement de la Société.
Néanmoins, la Société ne s'estime pas dépendante de ces partenariats.

Risques liés à la gestion de la croissance

La Société prévoit de croître de manière importante.
Elle sera ainsi obligée d'adapter sa structure et de recruter du personnel.
L'incapacité de la Société à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Risques relatifs à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé

Le succès de la Société dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction et du personnel scientifique clé et la perte de leurs compétences pourraient altérer la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.
L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Risques Clients

Le principal client de la Société est SANOFI qui a représenté 50% du chiffre d'affaires réalisé en 2012.

Risques Fournisseurs

La Société n'a que peu d'achats. Aucun des fournisseurs de la Société n'a une place prépondérante, et tous sont facilement et rapidement remplaçables.

2. Risques juridiques et réglementaires

Risques liés à la propriété intellectuelle

Il est important pour la réussite de l'activité de la Société, que cette dernière soit en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter les droits de propriété intellectuelle qu'elle possède.
Cependant, les droits de propriété intellectuelle pourraient n'offrir qu'une protection limitée et ne pas empêcher une utilisation illicite des technologies appartenant à MEDIAN TECHNOLOGIES.

Risques liés à un environnement règlementaire de plus en plus contraignant

En tant que dispositif médical, les applications commercialisées par la Société sont soumises à une réglementation très stricte, aux Etats-Unis à travers la Food and Drug Administration (FDA) ainsi que dans de nombreux pays.
Tout manquement aux obligations de conformité peut entraîner des sanctions susceptibles d'accroître de manière significative les coûts supportés par la Société, de retarder le développement et la commercialisation de ses produits et services et ainsi d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait de l'application logicielle

La Société précise bien dans sa documentation que ses applications ne sont pas des outils de diagnostic en tant que tel mais qu'elles sont destinées à aider les praticiens à former leur diagnostic.
Néanmoins, on ne peut exclure que la responsabilité de la Société soit recherchée par tel ou tel des utilisateurs de ses applications.

B. RAPPORT SUR LES AUTRES RESOLUTIONS

I. FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons de fixer à 50.000 euros le montant maximum global des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs au titre de l'exercice 2013, et de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de décider des conditions de répartition de ces jetons de présence entre les Administrateurs.

II. AUTORISATION D'ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Nous vous proposons de nous autoriser à acquérir un nombre d'actions de la Société dans la limite de 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de l'Assemblée Générale, étant précisé que pour le calcul de la limite de 10%, lorsque les actions sont achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, il serait tenu compte du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10% de son capital social.

L'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens et notamment par bourse ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait, et que

les actions éventuellement acquises pourraient être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à 20,00 euros, sous réserve d'ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres.

En conséquence, le montant maximal que la Société serait susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achat au prix maximal de 20,00 euros, s'élèverait à **11.804.636*J*** euros, sur le fondement du capital au 9 avril 2013.

Cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société serait conférée aux fins notamment :

- de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 8 mars 2011 reconnue par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 21 mars 2011 ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue notamment d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marché Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de nous accorder cette autorisation pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de l'Assemblée Générale.

Cette délégation priverait d'effet à compter du jour de l'Assemblée Générale toute délégation antérieure ayant le même objet.

Par ailleurs, nous vous proposons d'autoriser la réduction du capital social en liaison avec l'opération susmentionnée.

* * *

Nous espérons que vous voudrez bien adopter l'ensemble de ces résolutions.

Le Conseil d'administration

Annexes :

Annexe I	Liste des mandats sociaux.
Annexe II	Décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices.
Annexe III	Etat des résultats des 5 derniers exercices.
Annexe IV	Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital.
Annexe V	Opérations sur titres des dirigeants.

ANNEXE I

LISTE DES MANDATS SOCIAUX

MANDATS DE AURIGA PARTNERS DANS LES SOCIETES DES FCPR AURIGA VENTURES II et III : ANNEE 2012

Sociétés	
ALCHIMEDICS	Membre du Conseil d'Administration
ALCHIMER	Membre du Conseil de Surveillance
BONITA SOFT	Membre du Conseil d'Administration
CONVERTIGO	Membre du Conseil d'Administration
CYTOO	Membre du Conseil de Surveillance
EKINOPS	Membre du Conseil d'Administration
ERYTECH PHARMA	Membre du Conseil de Surveillance
EVE	Membre du Conseil d'Administration
EXO PLATFORM	Membre du Conseil d'Administration
IDBYME	Membre du Conseil d'Administration
ISOCELL	Membre du Conseil d'Administration
MEDIAN TECHNOLOGIES	Membre du Conseil d'Administration
MILIBOO (AGL IMPORT)	Membre du Conseil d'Administration
SIRIONA	Membre du Conseil de Surveillance
STANTUM	Membre du Conseil d'Administration
STREAMCORE	Membre du Conseil de Surveillance
SUPER SONIC IMAGINE	Membre du Conseil de Surveillance
TCLAND	Membre du Conseil d'Administration
TXCELL	Membre du Conseil de Surveillance

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR MONSIEUR DENNIS ATKINSON DURANT L'EXERCICE 2012

Société	Mandat ou fonction
ePlanet Ventures Limited	Managing Director
Palringo Limited	Board member, Director
eCommera Limited	Board member, Director
Venspro B.V.	Board member, Director
Moobility Holdings Limited	Board member, Director
Vipdukkan	Board member, Director

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR MONSIEUR FREDRIK BRAG DURANT L'EXERCICE 2012

Néant

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR MONSIEUR GERARD MILHIET DURANT L'EXERCICE 2012

Néant

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR MONSIEUR ORAN MUDUROGLU DURANT L'EXERCICE 2012

Société	Mandat ou fonction
Medicalis	Chief Executive Officer
Amirsys	Board member
Nuvodia	Board member
Town school	Board / Trustee

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR MONSIEUR JACQUES SOUQUET DURANT L'EXERCICE 2012

Société	Mandat ou fonction
Supersonic Imagine	Président Directeur Général
LL Tech	Membre du Comité de Direction

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR MONSIEUR TAKASHI MORI DURANT L'EXERCICE 2012

Société	Mandat ou fonction
Supersonic Imagine	Observer, supervisory board
Izuma Clinic	Board member

ANNEXE II

Décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices

Au 31 décembre 2012	Fournisseurs achats d'immobilisations	Fournisseurs autres achats
Non échu	0,00	49 163,31
< 30 jours	0,00	36 910,32
30 à 60 jours	0,00	10 332,80
60 à 90 jours	0,00	0,00
90 à 180 jours	0,00	1 746,41
Au-delà	0,00	0,00
TOTAL	**0,00 €**	**98 152,84 €**

Au 31 décembre 2011	Fournisseurs achats d'immobilisations	Fournisseurs autres achats
Non échu	1 841,03	41 869,24
< 30 jours	0,00	27 990,89
30 à 60 jours	0,00	1 652,16
60 à 90 jours	0,00	378,87
90 à 180 jours	0,00	1 100,74
Au-delà	0,00	0,00
TOTAL	**1 841,03 €**	**72 991,90 €**

ANNEXE III

Etat des résultats des 5 derniers exercices

Median Technologies - SA au capital de 295.115,90 euros
1800, Route des Crêtes - Sophia Antipolis - 06450 Valbonne - RCS Grasse N° 443 676 309

Périodes Durée de l'exercice	31/12/2012 12 mois	31/12/2011 12 mois	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 15 mois
I- Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	295 116 €	290 941 €	217 474 €	217 474 €	212 414 €
b) Nombre d'actions émises *	5 902 318	5 818 818	4 349 382	21 747 363	21 241 443
II- Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	886 066 €	741 573 €	1 128 498 €	1 151 432 €	1 450 144 €
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-4 557 574 €	-4 285 757 €	-3 573 634 €	-3 512 181 €	-4 328 495 €
c) Impôt sur les bénéfices (crédit d'impôt)	-1 013 851 €	-756 500 €	-660 357 €	-830 282 €	-1 889 555 €
d) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions	-3 543 723 €	-3 529 257 €	-2 913 277 €	-2 681 899 €	-2 438 940 €
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-3 976 091 €	-3 650 767 €	-3 285 089 €	-3 569 949 €	-3 696 981 €
f) Montants des bénéfices distribués	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
g) Participation des salariés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
III- Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions *	-0,60 €	-0,61 €	-0,67 €	-0,12 €	-0,11 €
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions *	-0,67 €	-0,63 €	-0,76 €	-0,16 €	-0,17 €
c) Dividende versé à chaque action *	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
IV- Personnel					
a) Nombre de salariés (effectifs moyens)	45	38	42	45	48
b) Montant de la masse salariale	2 639 160 €	2 400 963 €	2 483 037 €	2 445 994 €	3 076 265 €
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 259 271 €	1 128 225 €	769 246 €	619 961 €	686 784 €

** Nota: l'assemblée générale réunie le 13 décembre 2010 a multiplié par 5 le nominal de l'action et divisé par 5 le nombre d'actions*

ANNEXE IV

ETAT DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Utilisation des délégations données en 2011 par l'assemblée générale au Conseil d'Administration.

Date de l'assemblée	Délégation donnée	Utilisation de la délégation
01-avr-2011	Emission d'au maximum 100.000 Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise La délégation est accordée pour une période de 18 mois à compter de la date de l'assemblée.	Le Conseil d'Administration du 1er avril 2011 a émis 99.500 Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises. Cette délégation est désormais caduque.
01-avr-2011	Emission d'au maximum 100.000 options de souscription d'actions La délégation est accordée pour une période de 38 mois à compter de la date de l'assemblée.	Le Conseil d'Administration du 1er avril 2011 a émis 5.000 options de souscription d'actions Le Conseil d'Administration du 15 décembre 2011 a émis 60.000 options de souscription d'actions Le Conseil d'Administration du 5 juillet 2012 a émis 34.000 options de souscription d'actions
18-mai-2011	Emission d'actions pour un montant nominal maximum de 30.000 €, augmenté de la prime d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription (1ère résolution). La délégation est accordée pour une durée de 12 mois à compter de la date de l'assemblée.	Le Conseil d'Administration du 30 juin 2011 a émis 223.464 actions ordinaires nouvelles. Le Conseil d'Administration du 11 juillet 2011 a constaté la souscription de ces 223.464 actions ordinaires nouvelles. Cette délégation est désormais caduque.
18-mai-2011	Emission d'au maximum 200.000 Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise La délégation est accordée pour une période de 18 mois à compter de la date de l'assemblée.	Le Conseil d'Administration du 8 juin 2011 a émis 149.952 Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises. Cette délégation est désormais caduque.

Utilisation des délégations données en 2012 par l'assemblée générale au Conseil d'Administration.

Date de l'assemblée	Délégation donnée	Utilisation de la délégation
05-avr-2012	Emission d'au maximum 200.000 Options de souscription d'actions (12ème résolution) La délégation est accordée pour une période de 38 mois à compter de la date de l'assemblée.	Le Conseil d'Administration du 5 juillet 2012 émis 5.970 options de souscription d'actions
05-avr-2012	Attribution d'au maximum 200.000 actions gratuites existantes ou à émettre (13ème résolution) La délégation est accordée pour une période de 38 mois à compter de la date de l'assemblée.	Cette délégation n'a pas encore été utilisée.
05-avr-2012	Emission d'actions pour un montant nominal maximum de 100.000 €, augmenté de la prime d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription (14ème résolution). La délégation est accordée pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée.	Cette délégation n'a pas encore été utilisée.
05-avr-2012	Emission d'actions pour un montant nominal maximum de 60.000 €, augmenté de la prime d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription (15ème résolution). La délégation est accordée pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée.	Cette délégation n'a pas encore été utilisée.
05-avr-2012	Emission d'actions pour un montant nominal maximum de 60.000 €, augmenté de la prime d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription (16ème résolution). La délégation est accordée pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée.	Cette délégation n'a pas encore été utilisée.
05-avr-2012	Emission d'actions pour un montant nominal maximum de 60.000 €, augmenté de la prime d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription (17ème résolution). La délégation est accordée pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée.	Le Conseil d'Administration du 8 juin 2012 a émis 80.000 actions ordinaires nouvelles.
05-avr-2012	Emission d'actions pour un montant nominal maximum de 15.000 €, augmenté de la prime d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription (18ème résolution). La délégation est accordée pour une durée de 9 mois à compter de la date de l'assemblée.	Cette délégation n'a pas été utilisée et est désormais caduque

Nota: Il est précisé (19ème résolution) que le montant nominal global maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations données au Conseil d'Administration par l'assemblée générale du 5 avril 2012 dans les résolutions 14 à 18 est fixé à 150.000 € sans prime d'émission.

ANNEXE V

OPERATIONS SUR TITRE DES DIRIGEANTS

Dirigeants	Mandat	Nombre d'actions cédées	Prix de cession par action	Montant de l'opération
ePlanet Ventures Limited	Administrateur			
DFJ ePlanet Ventures L.P.		25 165	8,83 €	222 206,95 €
DFJ ePlanet Partners Fund, LLC		650	8,83 €	5 739,50 €
DFJ ePlanet Ventures Gmbh & Co. KG		552	8,83 €	4 874,16 €
Auriga Partners	Administrateur			
FCPR Auriga Ventures II		7 263	8,93 €	64 858,59 €